

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N°2024/201

MAISON DES SERVICES ET DES SOLIDARITES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Date de convocation : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **14**

Absent(s) : **12**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Résultat du vote :

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

ABSENTS :

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : MAISON DES SERVICES ET DES SOLIDARITES – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Exposé des motifs :

La CCVUSP a engagé en 2023 un projet de réhabilitation du bâtiment situé 8 avenue de Nice. Ce projet comporte deux opérations d'investissements : la rénovation énergétique du bâtiment et la réhabilitation de l'ancien centre de secours en une Maison des services et des solidarités. La demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la commune de Barcelonnette par arrêté municipal n°332-2024 du 23 octobre 2024.

La CCVUSP, autorisée par délibération n°2023/15 du 8 février 2023, a lancé une consultation pour l'attribution des marchés de travaux par le biais d'une procédure adaptée. Le Dossier de Consultation des Entreprises a été publié au BOAMP le 13 septembre 2024 puis sur la plateforme de dématérialisation ATLINE le 13 septembre 2024. La date de clôture de la procédure a été fixée au 14 octobre 2024 à midi. Le rapport d'analyse des offres a été produit par le groupement en charge de la maîtrise d'œuvre.

A l'issue d'une première commission d'attribution des marchés à procédure adaptée le mercredi 6 novembre 2024, cinq lots avaient été attribués. Une nouvelle analyse des offres a été faite et présentée à l'occasion de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée réunie le 27 novembre 2024. A la suite de cette commission, il est proposé l'attribution de sept lots.

Pour quatre de ces lots, les entreprises ont répondu dans le cadre de la consultation. Ci-après le tableau récapitulatif desdites candidatures et leur notation :

Entreprise candidate	Tarif	Note technique	Note Prix	Note totale
Lot 1 : VRD Espace vert				
Eiffage	231 481,60 €	50	50	100
Lot 5 : Menuiseries extérieures				
Alpes Provence Menuiserie	195 862,89 €	50	50	100
Lot 6 : Cloison				
Ac Tec	90 890,00 €	50	44,73	94,73
M&R Plâtrerie	87 215,26 €	44,97	50	94,97
Lot 8 : Revêtement de sol				
Gap Carrelage	69 987,87 €	29,5	50	79,5
Lot 10 : Plomberie				
AME Energie	266 910,18 €	45,5	46,53	92,03
Therma Ged	259 700,00 €	42,5	50	92,5

Concernant le lot 5 – menuiseries extérieures, une seule offre a été reçue à l'issue de la consultation. La commission d'attribution des marchés à procédure adaptée propose de déclarer ce lot infructueux au motif que l'offre est inacceptable. L'offre inacceptable est définie par l'article L2152-3 du code de la commande publique comme une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués. Dans cette perspective, l'attribution de ce lot se fera de gré à gré après consultation de différentes entreprises.

Concernant les lots n° 2B – Démolition, gros œuvre et 7 – menuiseries intérieures, aucun prestataire n'a répondu durant la phase de consultation. Pour chacun de ces lots, différentes

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

entreprises ont été contactées pour les inviter à se positionner. Le tableau ci-après présente les offres reçues. La commission d'attribution des marchés à procédure adaptée propose une attribution de gré à gré sur la base du montant des devis reçus.

Entreprise candidate	Tarif
Lot 2 B : Démolition – Gros oeuvre	
Subat	149 956,01 €
Festa	149 986,34 €
ATS Alpes Travaux Services	172 235,00 €
Lot 7 : Menuiseries intérieures	
Charles Menuiseries	43 243,80 €

Entendu l'exposé,

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2123-1 à R2123-7 ;

CONSIDERANT la délibération n°2023/15 du 8 février 2023 approuvant le programme de création de la maison des services et des solidarités ainsi que son coût prévisionnel et autorisant la présidente à lancer un appel d'offres pour les travaux par voie de marché à procédure adaptée et à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres présenté en commission des marchés à procédure adaptée le 27 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable de ladite commission d'attribution des marchés à procédure adaptée relatif aux lots en référence ;

CONSIDERANT la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée de déclarer infructueux le lot 5 – menuiseries extérieures ;

VU l'information faite aux membres de la commission Jeunesse et Services au public réunie le mardi 10 décembre 2024

Sur proposition de M Jean-Michel TRON, vice-président en charge du pôle Aménagement,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux concernant les lots en référence aux entreprises :

Entreprise candidate	Tarif
Lot 1 : VRD Espace vert	
Eiffage	231 481,60 €
Lot 2 B : Démolition – Gros oeuvre	
Subat	149 956,01 €
Lot 6 : Cloison	
M&R Plâtrerie	87 215,26 €
Lot 7 : Menuiseries intérieures	
Charles Menuiseries	43 243,80 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Lot 8 : Revêtement de sol	
Gap Carrelage	69 987.87 €
Lot 10 : Plomberie	
Therma Ged	259 700,00 €

- **DECLARE** infructueux le lot 5 – menuiseries extérieures
- **AUTORISE** la Présidente à engager les actions prévues.
- **AUTORISE** la Présidente à intervenir avec les entreprises déclarées adjudicataires par la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée à l'issue de la procédure de consultation.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :